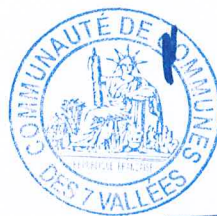


Vu par être annexé à
la délibération 2025-092



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 062-200044030-20250703-2025_092-DE

S²LOW

TARIFS DE DECHETTERIES

APPLICABLES A COMPTER DU

L'accès des professionnels est soumis au paiement de la redevance sur la totalité de déchets (sauf les déchets du bâtiment, filière PMCB). Chaque dépôt fera l'objet d'un bon d'acceptation et une facture sera établie trimestriellement. Il en est de même, pour les particuliers qui dépasseront le nombre de passages et/ou du volume dans l'année.

Les tarifs des redevances pour les professionnels ou en cas de dépassement pour les particuliers sont fixés, à compter du..... 2025, comme suit :

- Encombrants : 182 € TTC La Tonne
- Végétaux : 50 € TTC La Tonne
- Gravats : 25 € TTC La Tonne
- Refus de triés et déchets mélangés : 200 € TTC La Tonne

Le Président,

Matthieu DEMONCHEAUX